
Don en vases d'argent et ornements d'église présenté par la députation de la commune de Brice, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don en vases d'argent et ornements d'église présenté par la députation de la commune de Brice, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40749_t1_0441_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

liberté, de ce don précieux à tous les vrais républicains.

« Oh ! vous qui rendez aux hommes le bonheur et qui leur inspirez le courage, restez toujours à votre poste, c'est vous seuls qui pouvez électriser toutes les âmes, les Français veulent la République une et indivisible, et, guidés par vous, il n'est pas de barrière qui puisse arrêter leur courage. Parlez, tout se lève à votre voix, bientôt notre territoire sera purgé des brigands qui n'ont que trop souillé le sol de la liberté, et bientôt on dira : les tyrans ont vécu ; que la terreur soit à l'ordre du jour, qu'ils tremblent, les ennemis de la chose publique, leurs manœuvres sont détruites, la liberté seule plane sur notre hémisphère, elle s'y fixe pour toujours et c'est voire ouvrage.

« Oui, sages législateurs, nous vous jurons de surveiller sans-cesse tous ceux qui pourraient s'écarter du sentier de la vertu ; c'est autant d'ennemis que nous rejetons de notre sein et nous ne voulons parmi nous que de vrais sans-culottes. Recevez les vœux que nous faisons pour la sainte Montagne, restez toujours inébranlables, la patrie est sauvée et vous faites le bonheur de l'humanité.

« Salut et fraternité.

« DELAPLACE, président ; NOEL, secrétaire.

« Les citoyens assemblés demandent à la Convention que la Société des sans-culottes de Saint-Sauveur du Petit-Andely, soit désormais constituée sous le nom de Société populaire de la Raison.

« DELAPLACE, président ; NOEL, secrétaire. »

Une députation de la commune de Brice dépose les vases d'argent et ornements de ses églises (1).

Une députation de la commune de Clichy-la-Garenne offre le reste de l'argenterie de ses églises ; elle déclare qu'elle ne reconnaîtra désormais pour tout culte que la religion naturelle, celle de la raison. Un de ses concitoyens, le républicain Saussay, fait don de 7 jetons d'argent, un cachet en or et ses épaulettes.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'hommage de la députation de la commune de Clichy-la-Garenne (3).

« Représentants,

« Déjà 89 mares et quelques onces d'argent, servant au luxe du fanatisme, ont été apportés à la Monnaie par la commune de Clichy-la-Garenne, aujourd'hui elle vous apporte le reste et le fait avec d'autant plus de plaisir qu'elle vous déclare ne reconnaître désormais pour tout culte que la religion naturelle, celle de la raison.

« Depuis trop longtemps nous avons été ber-

cés par la cagoterie, il faut que tout bon républicain sache que le règne des préjugés n'est plus. Aussi, représentants, un de nos ecclésiastiques en a conçu la conséquence, car il déclare à la Convention qu'il abdique pour toujours ses fonctions au ministère ; il ne veut plus avoir d'autre titre que celui de citoyen et de républicain français ; il déclare en outre que son seul but est de répandre et de propager, partout où il se trouvera, les vrais principes de la liberté, les dogmes éternels que l'on trouve dans le grand livre de la nature et de la raison ; il y a quinze jours qu'il a remis sur votre bureau ses lettres d'ordination, son nom est Gorin, ex-religieux bernardin.

« Ainsi donc, représentants, fermons tous ces repaires scandaleux de l'ignorance qui nous ont causé tant de maux et dont les scélérats de la Vendée font partie ; dans peu nous espérons vous apporter les clefs de cette fameuse maison du mensonge et du charlatanisme, et de suite mettre la boutique à louer.

« Enfin, représentants, il faut vous dire que la commune de Clichy-la-Garenne est à la hauteur de la Révolution, elle fut une des premières à conquérir sa liberté, elle la consolidera. En conséquence, elle vous demande de vouloir bien lui ôter un titre de féodalité qui la déshonore : le mot *La Garenne*, et lui substituer à sa place celui de *Clichy-le-Patriote*.

« Président, un de nos concitoyens, le républicain Saussay, me charge de vous remettre 7 jetons, un cachet en or et ses épaulettes dont il fait don à la patrie.

« CASAUBON, procureur de la commune. »

Extrait du registre des délibérations de la commune de Clichy-la-Garenne.

Etat des effets en or et argent, cuivre et galons provenant de l'église et de la chapelle de Monceaux, dépendant de cette commune (1).

Savoir :

De Clichy :

Deux calices d'argent avec leurs deux patènes, un soleil d'argent, la boîte des baptêmes, celle de l'extrême-onction et celle des pains, les deux ciboires, la tasse des pauvres, la plaque du bedeau, et les trois pièces d'argent qui étaient à sa balance (*sic*).

Quatre grands chandeliers de cuivre argenté, deux plats d'offrande argentés, deux bassins à quêtes argentés, deux girandoles argentées, cinq croix argentées, douze chandeliers, six chandeliers plats argentés, et les galons en or et argent provenant des ornements.

De Monceaux :

Un ciboire avec son couvercle, avec sa chemise en or et argent ; un calice en argent avec sa patène et une boîte aux huiles d'argent ; une boîte de cuivre argenté avec sa cuiller ; un encensoir et sa chaîne de cuivre argenté ; deux croix de cuivre argenté ; une cuvette d'étain, trois plats et un bassin ; dix grands chandeliers de cuivre argenté et deux autres petits ; un bâton et sa croix de cuivre argenté ; une

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 304.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 743.